

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
2 DECEMBRE 2021

Nombre de Membres

En Exercice	12
Présents	8
Votants	10

OBJET :  
6. BUDGET ANNEXE SERVICE  
D'AIDE ET  
D'ACCOMPAGNEMENT A  
DOMICILE ET PORTAGE DE  
REPAS. DECISION BUDGETAIRE  
MODIFICATIVE N°1

VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Envoyé en préfecture le 09/12/2021  
Reçu en préfecture le 09/12/2021  
Affiché le  
ID : 059-205904003-20211209-09122021D06\_AB-BF

L'an deux mil vingt et un, le jeudi neuf décembre à quatorze heures,  
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué,  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK,  
Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Marie Françoise  
BILLIAU, Delphine BOULENGER, Nicole CAMBRON, Marie Josée RUHLAND, MM. Marc  
BEZILLE, Joël BACLET, Régis DEVEY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. Sébastien ROUSSELLE donnant procuration à M. Joël BACLET, Mme Christiane  
CAPPELLE donnant procuration à Mme Delphine Boulenger

Mme Martine BEURAERT-CEUGNART

Absente : Mme Martine LORPHELIN,

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Vu le budget primitif 2021 et les engagements en cours, le Président propose à l'Assemblée  
d'effectuer les transferts de crédits afin de permettre l'équilibrage des comptes sur le  
budget 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise les bascules de  
compte en section de fonctionnement et d'investissement ainsi que le transfert de crédits  
entre chapitres comme suit afin de permettre l'équilibre budgétaire.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

**DEPENSES**

**Chapitre 011 Autres charges d'exploitation - 7 000 €**

**Total des dépenses de fonctionnement - 7 000 €**

**RECETTES**

**Chapitre 70 Ventes de produits fabriqués et prestations de service - 7 000 €**

**Total des recettes de fonctionnement - 7 000 €**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Ont signé les Membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Président du C.C.A.S.,  
Joël DUYCK



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

EXTRAIT DU PROCES

